



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-200034692-20220627-DEL113_2022-DE

**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°113/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022**

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUIILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUIILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : D - Budget supplémentaire du Budget GEMAPI (DM n° 01/2022)

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe GEMAPI comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 111 691,37 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ;
- En dépenses d'investissement, les RAR d'un montant total de 13 244,87 € ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 83 394,02 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

Cet excédent de financement complété des recettes nouvelles, permet la couverture des dépenses supplémentaires.

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2022 voté en Février 2022

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 83 394,02 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 45 600,00 €
Ces dépenses concernent des travaux de réparations diverses pour 10,6 K€ ainsi qu'un nettoyage/faucardage d'un cours d'eau pour 35 K€ (Site Martellière) ;
- Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 13 000 €
Cela concerne les dégrèvements de taxe GEMAPI ;
- Les autres chapitres : 10 000 € sont inscrits dans les dépenses imprévues (chapitre 022) et 14 794 € au virement à la section d'investissement (chapitre 023).

Les recettes de fonctionnement ne comprennent que de la reprise des résultats pour 83 394,02 €.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors reprise des résultats, des RAR, sont proposées pour un total de 113 240,50 €.

Globalement, les crédits permettent de financer ou d'ajuster les opérations d'équipements et de travaux pour la compétence GEMAPI.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par l'excédent d'investissement (111,7 K€), ainsi que par l'autofinancement (14,8 K€ au chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement).

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 4.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2022 du Budget Annexe GEMAPI, toutes sections confondues, pour la somme de 209 879,39 € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

11 JUIL. 2022



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL113_2022-DE